

**SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT**

**REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO**  
**Travail - Démocratie - Paix**  
- - - - -

**DECRET N° 80/275 /S.G.G. du 16/06/80**  
portant nomination du Docteur Raoul  
MASSENGO, Chirurgien, en qualité de  
Directeur de la Maternité Blanche COLLES.

**LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT .**

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la Loi n°15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
Vu le décret n°62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime de rémunération des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
Vu le décret n°62/197/FP. du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n°15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;  
Vu l'arrêté n°2087/FP. du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
Vu le décret n°65/44 du 12/2/65 abrogeant et remplaçant le décret n°63-176 du 22/11/63 fixant le statut commun des cadres de la catégorie 1 hiérarchie 1 du service de Santé de la République Populaire du Congo ;  
Vu le décret n°79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
Vu le décret n°79/706 du 30.12.79 modifiant la composition du Conseil des Ministres ;  
Le Conseil des Cabinet ... entendu,

**D E C R E T :**

**Article 1er.**.- Le Docteur MASSENGO Raoul, Chirurgien précédemment Chef de Service à l'Hôpital Général de Brazzaville est nommé Directeur de la Maternité Blanche COLLES en remplacement du Docteur Daniel NKOUKA-BEMBA appelé à d'autres fonctions.

**Article 2.**.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

.../...

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera, -

Brazzaville, le 19 Juin 1960

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et  
des Affaires Sociales,

Pierre-Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.

Le Ministre du Travail et de  
la Justice, Garde des Sceaux, .

Victor TAMBA-TAMBA.